L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 6 FEVRIER 1873. 46me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS,
JEUDI MATIN, 6 JANVIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par G. de Feriet, à midi, à la Bourse d'Encan St-Louis, rue St-Louis—Magnifique résidence rue Clouet ; deux terrains pour bâtir, écurie, etc.

Par E. Roger & Co, dans leurs salles d'encan—Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins. Aussi, 50 barils bière.

Par Vincent & Co, aux Nos 62 et 64 de la rue de la Douane—Marchandises sèches étrangères et américaines.

Par Hoffman, Marks & Co., à leur salle d'encan, au No 85 de la rue de Chartres. Linge fin, lingerie de messieurs, chapeaux, casquettes et sacs de voyage.

Par Hagens Tourné, au No 99 de la rue Vieille-Levée—Macaroni, vermicelli, vermouth, etc.

MM. G. de Feriet & Co., encanteur, vendront aujourd'hui, à midi, à la Bourse St. Louis, pour le compte de la succession de Mme H. C. Szymanski.

1. Cette magnifique résidence de famille, No. 50 rue Clouet, entre Moreau et Casacalvo, dans le voisinage immédiat des deux lignes de chars.

2. Deux lots de terre, de grande valeur, près à bâtir, avec de belles écuries qui s'y trouvent, situées en face de la propriété sus décrite. Pour les conditions et plus amples descriptions, voir l'annonce dans nos colonnes de ventes.

Prix de l'abonnement à l'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

1 an	$11
6 mois	7
3 mois	3 50
1 mois	1 25
Prix du numéro	5 cents.

AVIS.

L'Abeille ne se vend que 5 cents le numéro dans nos bureaux et au dehors.

ABONNEMENTS A LA SEMAINE.

On peut s'abonner à la semaine avec les porteurs de l'Abeille.

SPECTACLES.

Jeudi, 6 février 1873.

Opéra—Aladin. Concert Rubinstein—Le soir Patrie.

Académie—Aladin.

Variétés—[illegible].

St-Charles—W. Clouds.

[illegible]

La Perspective.

Nous n'attachons aucune importance à la dépêche de Washington, publiée hier et suivant laquelle le Congrès serait disposé à ordonner une nouvelle élection. Les gens qui expriment cette opinion, ne réfléchissent pas à la portée qu'aurait une pareille mesure. En votant les lois de reconstruction, il y a quelques années, le Congrès a, certainement, assumé des pouvoirs que ne lui donnait pas la Constitution des Etats-Unis ; mais cette Constitution ne lui conférait pas davantage le pouvoir de faire la guerre au Sud pour le contraindre à rester dans l'Union ; et, la guerre ayant été faite, le parti vainqueur s'est vu, dans l'alternative, ou de voir les fruits politiques de sa victoire lui échapper, ou de faire un pas de plus dans la voie de l'usurpation. De là, les lois de reconstruction qui ont permis de faire ratifier par des législatures, élues sous la pression des baïonnettes, des amendements constitutionnels dont le seul objet était de mettre au service du parti radical un élément électoral nouveau, à l'aide duquel il comptait maintenir sa suprématie.

La reconstruction a donc été un appendice de la guerre. Elle est devenue, malgré les protestations des Etats du Sud non représentés au Congrès, et celles des démocrates du Nord qui s'y trouvaient en minorité, précisément par suite de l'absence des représentants du Sud, un fait accompli et reconnu.

Mais que pareille usurpation, qu'on a excusée en invoquant les nécessités de la guerre, ne se recommence pas deux fois, même s'il existe des prétextes pour le faire.

La Louisiane est, aujourd'hui, sans contestation, un Etat dans l'Union, comme l'Ohio et tout autre des Etats du Nord.

Ordonner une nouvelle élection ici, c'est affirmer le droit du Congrès à ordonner, dans un cas semblable, une nouvelle élection dans l'Etat de New-York ou de l'Illinois.

Sur quel article de la Constitution baser une pareille prétention ? Il n'existe aucun texte qui puisse justifier une telle mesure. On ne peut alléguer que la forme du gouvernement en Louisiane n'est pas républicaine. Ce serait condamner toute la politique de reconstruction du Congrès.

Nous savons, de longue date, que le parti républicain ne se laisse pas arrêter par des scrupules constitutionnels, lorsque son intérêt le pousse à violer la Constitution. Mais c'est, précisément, cet intérêt même qui nous rassure. Les scandales de toute nature qui viennent d'éclater au sein de ce parti lui imposent la plus grande circonspection. La solution en Louisiane n'est pas d'une importance vitale pour lui. Durell, Kellogg, Packard, pèsent peu dans la balance, et si ce n'était que le Président Grant s'est compromis dans l'affaire, les subalternes seraient bien vite sacrifiés.

Ce que le parti républicain cherche, en ce moment, c'est une solution qui, tout en couvrant le Président, donne satisfaction à l'opinion publique au Nord, en relevant un peu l'honneur du parti, honneur fort compromis.

Ordonner une nouvelle élection serait un moyen facile et commode de blanchir le Président, d'éluder toute responsabilité dans les machinations électorales et d'[illegible] une [illegible] d'une certaine impartialité. Mais, comme nous l'avons dit plus haut, le parti républicain est tenu, en ce moment, à une grande prudence, car il pourrait effaroucher les susceptibilités de ses propres partisans.

Le Comité du Sénat a été, il y a deux ou trois jours, en consultation pendant trois heures, pour examiner quels sont les pouvoirs constitutionnels du Congrès. Il a dû passer en revue les divers cas qui ont placé l'imbroglio louisianais devant cette Assemblée.

Le Sénat n'est, lui-même, saisi que de la question de savoir qui de M. McMillan ou de M. Ray, a droit au siége de sénateur, laissé vacant par M. Kellogg. Cette question implique aussi la question de savoir si la démission, adressée par M. Kellogg à Pinchback, a la moindre valeur, puisqu'on soutient, de l'autre côté, que Pinchback n'était pas légalement gouverneur.

Le Comité du Sénat chargé de scruter la légalité des titres de McMillan et de Ray, a dû, naturellement, s'enquérir du caractère et de la composition des deux Assemblées rivales qui ont élu ces deux prétendants au siége de sénateur. On sait que cette enquête a révélé la parfaite illégalité de l'Assemblée du Mechanic's Institute. Il paraît hors de question que cette Assemblée puisse être reconnue comme la Législature légale.

Mais, s'en suit-il que l'assemblée, réunie dans la salle des Odd-Fellows sera reconnue par le comité du Sénat comme étant la législature légale, en vertu des retours proclamés par le bureau Wharton ? Quel que soit notre désir à cet égard, il ne nous paraît pas probable que le comité adopte cette solution. On invoquera, pour nier l'autorité du bureau Wharton, la décision de notre Cour Suprême et les doutes auxquels peut donner lieu la composition de ce bureau.

Le comité pourra, donc, non pas, comme on l'a dit, reconnaître les membres déclarés élus par les deux bureaux, car ce serait admettre ainsi la double autorité des deux bureaux, mais écarter, au contraire, cette autorité des bureaux qui est contestée de part et d'autre, rechercher directement dans les documents primordiaux de l'élection quels sont les membres qui ont un droit incontestable et incontesté à siéger dans la législature, et déterminer, ainsi, de cette façon, la composition de la législature que le Congrès devra reconnaître. Dans cette hypothèse, le Sénat rejeterait, à la fois, les prétentions de McMillan et Ray et déclarerait, à l'avance, qu'il ne reconnaîtra comme sénateur que celui qui sera élu par une législature composée de telles et telles personnes.

Si le Sénat et, après lui, la Chambre, adoptent cette méthode, la solution de toutes les autres questions, résultant de l'élection, se trouvera renvoyée à la législature elle-même.

Etant donné, en effet, un nombre suffisant de législateurs pour former un *quorum* dans les deux Chambres, chaque Chambre se complètera, en décidant conformément à la Constitution de la Louisiane, des titres des candidats qui se disputeront les siéges vacants. La Législature, une fois complétée, ecomptera les votes pour le gouverneur et le lieutenant-gouverneur conformément, aussi, à la Constitution ; et, pour les autres emplois, un bureau de retours, nommé par le Sénat, en vertu de la loi de 1872, décidera quels sont les élus, d'après les documents officiels, sauf aux candidats évincés à porter leurs réclamations devant les cours suivant les voies ordinaires.

Nous désirons, certainement, voir le gouvernement qui siége à la salle des Odd-Fellows, reconnu dans son entier par le Congrès ; mais, en examinant la perspective, nous avons dû tenir compte des ménagements qu'inspirera l'esprit de parti à la majorité du Congrès, et nous avons essayé de déterminer la solution qui nous paraissait la plus probable. Les résultats de cette solution donneraient, croyons-nous, l'avantage au parti de la fusion, mais il nous est impossible de préciser rien à cet égard, le Congrès pouvant rejeter les votes de certaines paroisses et admettre ceux de trois paroisses qui ont été rejetés par le bureau Wharton, ce qui modifierait sans doute la majorité à la première réunion de la législature ainsi remodelée.

Revue des Journaux.

Le *Picayune* dénonce la politique des compromis. Les compromis, dit-il, sont la ressource des voleurs. On se rappelle que Chatchas, après avoir triché au jeu, fait un compromis avec ses victimes, en leur rendant la moitié. Les Kelloggistes pourraient bien vouloir faire comme Chatchas. Le *Picayune* a donc raison de protester contre les compromis, mais nous croyons qu'il n'y a pas de compromis sous roche et que notre confrère est, à côté de la question. Il se trompe encore, pensons-nous, quand il exprime l'espoir de voir le Congrès "déterminer que le colonel McEnery est le gouverneur dûment élu de la Louisiane." Le Congrès n'est pas saisi de cette question. Il peut seulement déclarer quelle est la législature légale de la Louisiane, et cette législature doit déterminer, en comptant les votes, quel est le gouverneur élu. Si le Congrès reconnaît la législature des Odd-Fellows, il s'en suit que McEnery est gouverneur, mais s'il ne la reconnaît pas en entier et qu'il décide directement ou implicitement qu'il y a lieu à procéder à une nouvelle organisation de la Législature, alors l'Assemblée ainsi réorganisée aura à recompter les votes pour le gouverneur et nous espérons bien qu'elle retrouvera la même majorité pour McEnery.

Le *Times* est en polémique avec le *Picayune*, à propos de la question des compromis ; cette polémique nous paraît rouler sur un malentendu.

Ce journal envisage le projet de reprise de paiements en espèces d'un œil optimiste. Nous ne croyons pas que cette reprise puisse s'opérer sans quelques troubles, provenant de la tendance naturelle de beaucoup de gens à accaparer les espèces et de la spéculation ; mais c'est une transition inévitable et il faut en arriver là ; l'important est qu'on prépare les voies et qu'on agisse avec prudence.

Le *Times* dénonce quelques projets de bills de la pseudo-législature ; nous nous sommes abstenu de le faire dans la pensée que ces projets ne deviendraient pas lois. Un de ces bills crée un emploi d'inspecteur de chemins de fer et de canaux avec un salaire de $4,000 ; un autre demande une indemnité de $5,000 pour les frères Oliver de Saint-Jacques, qui sont encore sous le coup d'un verdict d'accusation du grand jury de la paroisse Ascension pour le meurtre du juge Lawes et du maire Schomberg en novembre 1870.

Le *Times* prend la défense du juge Cullom, attaqué par le *Republican* pour avoir permis à l'avocat Marr de déposer la pétition reproduite par nous et qui met en question la légalité du pseudo gouvernement.

Le *Republican* veut bien admettre que les retours du bureau Lynch sont imparfaits, mais il persiste à soutenir que ce sont les seules preuves légales de l'élection. Il affecte d'ignorer ce que sont devenus les retours des paroisses qui, dit-il, ont passé de mains en mains, et sont même hors de l'Etat. Ces retours ont été remis au comité du Sénat sur sa demande et ils sont là, en sûreté et à l'abri des manipulations des Herron, des Lynch, des Longstreet et des Hawkins.

Dans un autre article, le *Republican* avoue que sans les baïonnettes fédérales son pseudo-gouvernement n'eût pu se maintenir ; on le savait bien. Il prétend que Pinchback peut se présenter, la tête haute, et réclamer un siége au Sénat des Etats-Unis, car il ne l'a pas acheté. Cela peut être. Pinch n'a encore pu que se vendre lui-même ; il n'est pas assez riche pour acheter les autres.

COMPAGNIE DE MANUFACTURE DE GLACE DE LA LOUISIANE.—Nous avons reçu le rapport annuel présenté par le conseil de direction aux actionnaires de cette compagnie. Ce rapport constate un état de choses très satisfaisant, et présente une excellente perspective. Les profits nets de l'année ont été de $48,607 02. Le passif de la compagnie a été déjà réduit de beaucoup, et il résulte du rapport de M. D. Pochelu, secrétaire et trésorier, que la compagnie possède actuellement un stock de 4,100 tonneaux de glace qui, vendu à $10 la tonne, permettrait, non seulement de payer le surplus de dettes mais encore de déclarer un beau dividende.

MARCHANDISES DE PRINTEMPS. — Le printemps approche, on pourrait même dire qu'il est venu, à en juger par la chaleur qu'il fait. Aussi la maison Barrière, rue du Canal N. 133, s'empresse-t-elle d'annoncer ses marchandises de printemps qu'il faut acheter d'avance, du reste, si on veut les avoir en temps utile. Avec ce stock nouveau, qui est considérable, sera vendu aussi le reste de l'ancien, à des prix considérablement réduits. Nous recommandons aux dames l'annonce de la maison Barrière.

ASSESSEMENT—No. 122, 123, 124 et 125. Voyez la colonne des notices spéciales—mort de Wm. Weiss, Conrad Kaiser, John Felder et Henry Hillebrand — payable au bureau du MUTUAL AID AND BENEVOLENT LIFE INSURANCE ASSOCIATION OF LOUISIANA, No. 19, rue du Camp.

Montant payé depuis l'organisation en 1868, $304,250.

HOME MUTUAL INSURANCE COMPANY.—Les Directeurs de cette Compagnie viennent d'élire, pour le service de l'année courante, M. Alex. Brother, pour président, M. Wm. M. Perkins, vice-président, et M. A. W. Hunter, secrétaire. Voilà, certes, de bons choix et dont la Compagnie n'aura qu'à se féliciter.

CONTRIBUTIONS.—On verra par une annonce insérée plus loin que M. J. Newman, rue du Camp 19, entre les rues Canal et Commune, offre des conditions libérales de règlement à ceux qui ont à payer des licences ou des taxes.

Tachetées comme des Dominos.—Les dents se piquent bientôt si chaque point noir n'est pas enlevé toutes les 24 heures. Pour opérer ce nettoiement d'une manière effective, il n'y a rien de comparable au SOZODONT. Il rend littéralement l'émail impénétrable et indestructible.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—On donnera, ce soir, la seconde représentation de *Patrie*, grand drame de V. Sardou, en 5 actes et 8 tableaux, avec grande mise en scène, décors nouveaux, etc.

Samedi, matinée à midi.

CONCERTS RUBINSTEIN. — Aujourd'hui, à midi, la compagnie de M. Grau donnera un grand concert-matinée à l'Opéra. Les prix d'entrée seront les mêmes que pour la matinée de samedi : une piastre pour les stalles de parquet et autres, et une piastre et demie pour les loges de premières.

La compagnie donnera son dernier concert vendredi soir à l'Opéra.

Les admirateurs de Rubinstein et de Wienawski feront bien de mettre à profit ces deux occasions.

THÉATRE DES VARIÉTÉS. — Le nom seul de M. Owens sur l'affiche des Variétés suffit pour attirer la foule, car le public se souvient de cet artiste, et il a su l'apprécier depuis plusieurs années qu'il visite la Nouvelle-Orléans avec une troupe d'élite.

Aussi, depuis lundi la salle de ce théâtre est comble chaque soir, et presque toutes les places sont prises à l'avance.

M. Owens est un artiste d'un talent peu ordinaire. Son jeu est plein de finesse et de "*humour*", et le succès qu'il obtient partout est des plus légitimes.

On jouera ce soir la pièce du *Gentilhomme pauvre*, avec M. Owens dans le rôle principal.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.— La salle de ce théâtre était, comme toujours, comble hier soir pour la dernière représentation de *Robin Hood*, et miss Lydia Thompson et sa troupe de *Blondes* ont obtenu encore une fois un succès éclatant.

On donnera ce soir, *Aladdin ou la Lampe Magique*, l'un des plus brillants triomphes de la troupe.

Le dernier bénéfice de la reine du burlesque aura lieu vendredi soir, et les amis de la charmante artiste se préparent à lui faire une véritable ovation.

On a fait circuler déjà, à cet effet, des listes de souscription, où nous voyons figurer les noms d'un grand nombre de nos citoyens les plus influents.

THÉATRE ST-CHARLES. — La troupe de M. Bishop a été favorablement accueillie à ce théâtre, et les habitués du vieux Drury se sont fait un plaisir d'applaudir cet acteur, qui jouit d'une certaine célébrité aux Etats-Unis.

La pièce de *War Clouds* est très attrayante et met bien en relief les qualités dominantes de M. Bishop.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Dans l'affaire de M. Benjamin West contre madame C. Nesley et la ville de la Nouvelle-Orléans, le juge Cullom, de la Cinquième Cour de District, s'est prononcé sur la question de la légalité de la nouvelle Cour de fabrique radicale, connue sous le nom de "Cour Supérieure de la paroisse d'Orléans," présidée par M. Hawkins.

M. Marr, avocat du demandeur, avait déclaré dans sa pétition, en se référant à la pseudo Cour Supérieure, que cette Cour n'avait aucun pouvoir, parce qu'elle avait été créée par une assemblée illégale qui prétend être la Législature de la Louisiane.

Le juge Cullom a décidé que la cour était tenue de reconnaître dans les circonstances actuelles le gouvernement d'Etat qui avait été reconnu par l'administration fédérale ; et qu'elle était tenue en outre de reconnaître la validité de l'acte adopté par la Législature de la rue Dryades, ordonnant la création de la Cour Supérieure.

La Cour Suprême des Etats-Unis a fait droit à la demande du juge Kennard et l'a autorisé à interjeter un appel, pour prouver que la décision des juges Ludeling, Taliaferro et Howell, rendue illégalement en faveur de M. Morgan, l'élu de Pinchback au siége du juge Howe, démissionnaire, n'avait d'autre but que de favoriser les menées de la clique radicale en Louisiane.

Ce tribunal a décidé cependant que l'affaire ne lui serait soumise que le second lundi du mois d'octobre de cette année.

C'est renvoyer à une époque un peu éloignée une question aussi importante !

Un incendie s'est déclaré hier matin, vers deux heures, dans une maison sise au coin de la rue Moreau et de la rue des Français, appartenant à madame Fredericks, et occupée par M. Auguste Giffens, qui y tenait un magasin de chaussures.

La bâtisse a été complètement détruite ainsi qu'une grande partie des marchandises.

Les pertes sont évaluées à $12,000 et sont partiellement couvertes par des assurances dans différentes compagnies.

Le magasin de chaussures de M. Giffens était assuré pour $4,000 à la Compagnie du Germania, et pour la même somme à la Compagnie des Marchands. — La maison était également assurée à la Compagnie du Germania.

Quatre citoyens de la basse pègre, dont les noms sont malheureusement inconnus, ont été surpris, hier matin, par un brave métropolitain, dans l'acte de forcer la porte de la grocerie de M. Jacob Winch, située au coin des rues Laurel et Amélia.

Le policier a tiré son revolver et a fait feu sur les quatre coquins, mais sans leur faire le moindre mal, nécessairement.

Les quatre citoyens ainsi troublés, se sont éloignés en grommelant contre la police, et en déclarant qu'ils iraient se plaindre aux législateurs du Mechanic's Institut de cet audacieux attentat contre la liberté individuelle.

Plusieurs membres de la famille des Smith ont été arrêtés hier matin et logés à la "*calaboose.*"

Nelly C. Smith a été escortée au poste par deux métropolitains, pour avoir voulu faire un discours en plein vent rue du Camp ; John Smith a été appréhendé au corps à bord du navire Gettysburg, pour avoir voulu s'approprier une balle de coton appartenant à son prochain ; et deux autres Smith dont les prénoms sont inconnus, ont en maille à partir avec la police, pour avoir vidé, jusqu'à la lie, la coupe de l'ivresse.

Marc Antoine, un parent probablement de celui qui préside le Sénat de la pseudo-législature de la rue Dryades, a été surpris hier matin sur la Levée, au pied de la rue Jefferson, portant sous son bras un paquet d'étoffes aux couleurs chatoyantes qu'on l'accuse d'avoir volé dans le magasin de M. John Spencer.

Marc Antoine était sans doute épris d'une Cléopatre nubienne, et c'est l'amour qui l'a poussé au crime.

Un jeune garçon, âgé de 8 ans, nommé Jean Pierre Tapi, est tombé sous la roue d'une charrette de boulanger, hier vers midi et demie, et a été grièvement blessé. Le cocher, un homme du nom de John Schartz, a été arrêté et le malheureux enfant a été transporté à la résidence de ses parents, au No 337 rue Poydras, où le docteur Formento lui a donné les premiers soins.

Les sommes suivantes, collectées par les différentes cours de recorder, ont été versées, le 1er février, dans les coffres du département de la police :

1er Dist.—	Recorder Houghton,	$149 90
2me. —	Recorder McArthur,	240 00
3me. —	Recorder Leclerc,	37 50
4me. —	Recorder Billings,	60 00
5me. —	Recorder Parsons,	15 00
6me. —	Recorder Campbell,	7 50
	Total,	$509 70

TEMPÉRATURE.—5 février 1873.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 A. M.	56	13
12 M.	76	25
3 P. M.	75	24
6 P. M.	74	23

Législature de La Louisiane.

Séance du 5 Février 1873.

SÉNAT.

Le Sénat se réunit à midi et demi, présidé par l'honorable D. B. Penn, lieutenant-gouverneur et président du Sénat.

Dix-sept sénateurs répondent à leurs noms. Les sénateurs Jonas et Noland arrivent et forment le quorum.

Sur motion du sénateur Jonas, le Sénat se réunit en séance Exécutive.

La séance terminée, le Sénat se rend à la salle des représentants pour procéder à l'élection d'un sénateur.

Les sénateurs reviennent dans leur salle.

Sur motion de M. Cage, le Sénat suspend la séance quinze minutes et entre en séance secrète avec les membres de la Législature.

Cette séance terminée, le Sénat s'ajourne à demain à midi.

CHAMBRE.

La séance est ouverte à une heure moins cinq minutes.

M. McCaleb demande que, suivant l'ordre du jour, l'acte relatif au paiement des taxes en monnaie courante, présenté par lui, subisse une lecture finale et soit adopté ; et que les amendements et le substitut proposés à cet acte, soient déposés sur le bureau.

M. Lobdell propose de référer l'acte au comité de finances avant de l'adopter.

M. McCaleb fait alors remarquer, très justement, que l'acte a déjà été soumis une fois à ce comité, et qu'a causé d'une divergence d'opinions, le comité a fait un rapport défavorable.

La motion de M. Lobdell prévaut cependant.

A deux heures, les deux Chambres se réunissent pour procéder à l'élection du sénateur au Congrès ; mais, à cause d'un manque de quorum dans la Chambre des représentants, l'élection est forcément renvoyée.

Sur motion de M. Herron, la réunion des deux Chambres est mentionnée au procès-verbal de la séance, et le Sénat s'étant retiré dans sa salle, la Chambre s'ajourne.

Pseudo-Législature.

Séance du 5 février.

SÉNAT.

Un message du gouverneur annonce que le bill pour régler la pureté des élections, etc., est devenu loi par habitation.

M. Harris annonce qu'il présentera un bill pour amender la susdite loi.

Le comité judiciaire rapporte favorablement sur le bill qui fixe le salaire des juges de la Cour Suprême.

Le comité de finance fait un rapport favorable au bill allouant $5000 à Ben Bloomfield pour services rendus comme quartier-maître de la milice de l'Etat.

Le comité agricole fait un rapport favorable à la pétition adressée au Congrès pour en obtenir le remboursement de la taxe sur le coton.

Le comité des relations fédérales fait un rapport favorable au bill relatif à l'établissement d'une ligne de steamers entre la Nouvelle-Orléans et le Mexique.

M. Ingraham présente une résolution autorisant le comité des dépenses du Sénat et le comité des dépenses contingentes de la Chambre, à vendre tous les rebuts de meubles brisés, de vieux fer, du zinc, de cuivre, tuyaux de poêle, etc., ce qui ne peut plus être employé et portant que tout l'argent provenant de cette vente de tels matériaux, sera déposé au trésor de l'Etat, au crédit de l'Assemblée générale. Adoptée.

M. Brewster présente une résolution invitant nos sénateurs et nos représentants au Congrès à demander au gouvernement général l'assistance nécessaire pour construire et maintenir le canal maritime du Fort St Philippe. La résolution passe et est envoyée à l'impression.

Le Sénat s'ajourne, après avoir tenu une courte séance exécutive.

CHAMBRE.

On discute le bill créant la paroisse Lincoln.

M. Gantt s'y oppose et il s'oppose à toute autre création de paroisse. Ceux qui proposent ces créations savent-ils à ce qu'elles coûtent à l'Etat, en argent ou en bons ? Il n'y a que les officiers de ces paroisses qui en profitent, et le peuple souffre pour eux. M. Gantt demande s'il c'est là une réduction ou une réforme ?

M. Green dit que le peuple du territoire qu'il s'agit de convertir en paroisse est tout entier en faveur du changement. Il n'y a pas là de spéculation.

M. Gantt dit que plus les distances sont courtes pour aller à la maison de Cour moins on a à payer aux jurés.

M. Keating, blanc, est en faveur de la création de nouvelles paroisses, attendu que cela donne des prix aux terres qui avoisinent le siége de la paroisse et augmente l'assessement de l'Etat.

M. Bryant, coloré, s'y oppose parce que les contribuables y sont opposés. Ils soutiennent que plus les paroisses sont nombreuses, plus forte est la taxe.

M. Young, couleur, dit qu'il a une pétition signée par plus de 1000 personnes qui demandent la création de la paroisse de Lincoln.

Le bill passe après une discussion de deux heures, par 42 contre 18.

Pendant la discussion d'un bill pour l'achat de combustibles et de papiers pour l'Exécutif, la Législature, et le département judiciaire de l'Etat, en vue d'empêcher les prix frauduleux, la Chambre s'ajourne.

L'INVENTION DU TÉLÉGRAPHE ÉLECTRIQUE.

Nous vivons dans un siècle utilitaire. Parmi les jouets que bon nombre de mes petits amis ont reçu, j'en ai remarqué cinq ou six qui sont de fort ingénieuses applications des découvertes scientifiques modernes. Je ne parle pas des imprimeries en miniature ; ce sont là des jouets fort anciens mais habilement renouvelés dans ces derniers temps. Ce qui est véritablement bien conçu, ce sont les petits télégraphes électriques qu'un enfant peut faire mouvoir pourvu qu'il se donne la peine de lire attentivement l'explication qui les accompagne et de ne pas déboîter par détraquer la pile. Ces télégraphes sont tout à fait ingénieux ; rien n'y manque, ni la pile qui produit le courant électrique, ni le fil conducteur qui le transmet, ni l'appareil manipulateur qui envoie la dépêche, ni l'appareil récepteur qui la reçoit. Voilà des cadeaux utiles et fort amusants tout à la fois. Une démonstration, si familière qu'on la suppose, ne vaut pas pour l'intelligence de ces inventions compliquées un véritable appareil pourvu de ses accessoires et pouvant marcher à volonté. Ces jouets-là valent des livres, et, le progrès aidant, vous verrez qu'on ira loin dans cette voie, pour peu que la faveur publique s'en mêle.

Comme je m'extasiais hier à ce propos et que j'admirais ingénument l'un de ces télégraphes de poche, le père de mes bébés, un homme d'esprit qui sait lire et tirer profit de ses lectures, m'adressa à brûle-pourpoint la question suivante : "Je parie que vous ne savez pas à qui revient l'honneur d'avoir conçu le premier tout le parti que l'on pourrait tirer un jour de l'électro-magnétisme !"—"Mais si, parfaitement, lui répondis-je assez choqué de ce doute, l'invention est récente ; elle date de ce siècle, c'est en 1822 ou 1823 qu'Ampère et Babinet ont proposé un télégraphe électro-magnétique. Il est vrai que l'idée ne fit pas tout d'abord son chemin. Ce n'est que depuis le progrès des chemins de fer, en 1841, que M. Wheatstone inventa l'appareil usité aujourd'hui en Angleterre et en France.—"Vous n'y êtes pas, reprit mon interlocuteur, il faut remonter beaucoup plus haut que cela. Le véritable inventeur du télégraphe, ou tout du moins celui qui en a eu le premier le pressentiment, est un littérateur du dix-huitième siècle, l'auteur du *Voyage du jeune Anacharsis*."—"L'abbé Barthélemy !"—"Lui-même. Et en voici la preuve."

Il alla à sa bibliothèque et, sans s'émouvoir de mon sourire d'incrédulité, il y prit un volume intitulé : *Lettres de l'abbé Barthélemy à Madame du Deffand*, édition Saint Aulaire, tome II, page 90 :

"Ecoutez, me dit-il, et si vous n'êtes pas convaincu, c'est que vous y mettrez de la mauvaise volonté."

Voici la lettre en question ; elle est tout à fait curieuse et pour réparer mes torts, je ne puis mieux faire que de la citer textuellement :

Chanteloup, 8 août 1772.

Dans le temps que vous vous plaigniez de notre silence, nous parlions de vous ; et combien d'occasions qui nous rappellent votre souvenir ! Je pense souvent à une expérience qui ferait notre bonheur. Je ne l'ai peut-être pas bien comprise ; mais comme il s'agit de physique, vous me redresserez. On dit qu'avec deux pendules, dont les aiguilles sont également aimantées, il suffit de mouvoir une de ces aiguilles pour que l'autre prenne la même direction, de manière qu'en faisant sonner midi à l'une, l'autre sonnera à la même heure.

Supposons qu'on puisse perfectionner les aimants artificiels, au point que leur vertu puisse se communiquer d'ici à Paris. Vous aurez une de ces pendules ; nous en aurons une autre ; au lieu des heures, nous trouverons sur le cadran des lettres de l'alphabet.

Tous les jours, à une certaine heure, nous tournerons l'aiguille ; M. Wiart assemblera les lettres et lira : "Bonjour, chère petite fille, je vous aime plus tendrement que jamais !" Ce sera le grand' maman qui aura tourné. Quand ce sera mon tour, je dirai à peu près la même chose. Vous sentez qu'on peut faciliter encore l'opération ; que le premier mouvement de l'aiguille peut faire sonner un timbre qui avertira que l'oracle va parler. Cette idée me plait infiniment. Ce la corromprait bientôt en l'appliquant à l'espionnage dans les armées et dans la politique. Mais elle serait bien agréable dans le commerce de l'amitié.

Ce témoignage est-il assez décisif ? Notez que l'abbé Barthélemy a, la modestie de déclarer qu'il s'entend peu à la physique, et pourtant rien ne manque à ses indications. Il a prévu jusqu'au timbre avertisseur ; son imagination ingénieuse avait pressenti le télégraphe à co-

---

Décédée, hier matin, à 10 heures, INES ALPHONSINE GAMET, à l'âge de 2 ans et demi, fille de Félix Gamet et de Aloisia Constnard. Les parents et amis des familles Gamet et Constnard sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu ce matin à 10 heures.

Le corps est exposé chez son oncle, M. Emile Gamet, No 119, rue Dumaine, entre Miro et Tonti.

A.·. L.·. G.·. D.·. G.·. A.·. D.·. L'U.·.

Tous les FF.·. de la Resp.·. Loge LA PERSÉVERANCE No 4 sont priés de bien vouloir assister à l'enterrement de HENRY A. BROYARD, frère de notre T.·. C.·. F.·. Octave Foy, décédé le 5 février, à 4 heures un quart de soir. L'enterrement aura lieu aujourd'hui à 4 heures P. M. Le convoi partira de sa dernière résidence, rue Rochablave, entre Ste Anne et Dumaine.

Par mandement du Vén.·.

JOSEPH FRATTINI, Sécrétaire.

6 fev—1t

A.·. L.·. G.·. D.·. G.·. A.·. D.·. L'U.·.

Il a plu au G.·. A.·. de l'U.·. de rappeler à lui l'âme de HENRI A. BROYARD, à l'âge de quarante-trois ans, F.·. de notre T.·. C.·. F.·. C.·. Foy, membre de la Resp.·. L.·. Tolérance No 25. Tous les membres de l'Atelier et tous les M.·. M.·. de la juridiction sont très-fraternellement invités à assister à son enterrement qui aura lieu cette après-midi à quatre heures. Le convoi partira de sa dernière résidence, rue Rochblave, entre Ste-Anne et Dumaine.

Par mandement du V.·.

E. SIGO, Secr.

Fallecio, el miercoles 5 del corriente, a la una de la tarde, a la edad de 14 años, CATALINA, hija de ANTO. PALACIO y Emma Underwood. Se dará aviso oportuno de su entierro.

feb5—1

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré pour le repos de l'âme de feue Dame MARIE DUPIERRIS, jeudi prochain, 6 février, à 9 heures du matin, à l'Eglise Saint Augustin. Ses amis et connaissances, ainsi que ceux des familles Sauset et Dupierris, sont priés d'assister à la cérémonie religieuse.

De la part de son Epoux.

5 fev—2t

Bureaux du Mutual Aid and Benevolent Life Insurance Association of Louisiana, No 19 de la rue du Camp.—Nile Orléans, 1er février 1873.—Avis est donné aux membres de cette société, de la mort de WM. WEISS, décédé, à la Nlle Orléans le 7 août 1872, de la mort de CONRAD KAISER, décédé, à la Nlle Orléans le 28 août 1872, de la mort de JOHN FELDER, décédé, à la Nlle Orléans, le 5 septembre 1872, et de la mort de HENRY HILLEBRAND, décédé, à la Nlle Orléans, le 15 septembre 1872. Ils sont requis de se présenter, sans autre avis, au bureau de la Compagnie, No. 19 de la rue du Camp et d'y payer $1 25 par décès, d'ici au 11 mars 1873, à quatre heures de l'après midi.

R. W. YOUNG, Secrétaire.

2févan9

TAPIS ET RIDEAUX.

17 Chartres...A. BROUSSEAU...17 Chartres

IMPORTATEUR ET MARCHAND

En Gros et en Détail

DE TAPIS.

TOILE CIRÉE pour parquet,
NATTES,
STORES,
RIDEAUX Dentelle,
MATÉRIAUX pour Meubles et GARNITURES, etc., etc.

2fev—6t—PP

PAYEZ VOS LICENSES

—OU—

FAITES-LES PAYER

Pendant que vous le pouvez avantageusement en CERTIFICATS DE VILLE.

Adressez-vous chez—

Mr BRETTE,

14.... Rue St-Charles.... 14

De 7 heures du matin à 7 heures du soir.

6fev—1m—PP

Sirop Pectoral Balsamique de Ducongé.

CE Sirop est un médicament depuis longtemps accepté pour toutes les maladies de la poitrine et du poumon dont l'efficacité a été consacrée par plus de quarante années d'expérience, et qui a toujours produit les effets les plus bienfaisants dans tous les cas de rhumes, de toux, d'asthme, de bronchite, de laryngite, d'enrouement, d'inflammation de la gorge, de l'estomac ou de l'intestin, de crachement de sang, de coqueluche, etc., etc., etc.

Il est très agréable au goût et ne fermente jamais, ce qui est une grande économie pour le consommateur.

PRIX, UNE PIASTRE LA BOUTEILLE.

—A vendre par—

Wheelock, Finlay & Co. ; Ball & Lyons ; E. J. Hart & Co. ; Frederickson & Hartè, B. Montenot & Co. ; T. K. Finlay ; H. Curtius ; G. J. Mattingly ; J. Meyer, St-Cyr Fourcade ; Aleix & Gaudet ; Steenson, Pfeffer ; Jurielewies, et en général par tous les principaux pharmaciens.

N. P. DUCONGÉ, Propriétaire, No 39, Rue de Chartres.

12 janv—1m—PP—vác

S. L. C.

2 .... 8 .... 7½

Spécial.

IMPORTANT.

6fev—3t

Compagnie Home d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.—Bureaux, No. 73 de la rue du Camp.—Nouvelle Orléans, 3 février 1873.—A l'élection annuelle des Directeurs de la Compagnie Home d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, les officiers dont les noms suivent ont été élus pour l'année.

ALEX. BROTHER, Président.
WM. M. PERKINS, Vice-Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.

6fev—1m. A. W. HUNTER, Secrétaire.

Bureaux de "Carondelet Canal and Navigation Company," — Nile-Orléans, 3 février 1873.— A une élection tenue le 20 janvier dernier, ont été élus Directeurs de cette Compagnie, pour cette année :

MM. P. H. Monsseaux,	MM. L. F. Générès,
A. Carrière,	J. L. Gubernator,
A. D. Deridcourt,	B. Saloy,
Manuel Millet,	Geo. Mora,
Louis Barnett.	

Et à une assemblée de la Direction, tenue ce jour, ont été réélus à l'unanimité les officiers suivants :

MM. P. H. MONSSEAUX, Président,
L. F. GÉNÉRÈS, Vice-Président.
EMILE BOUNY, Secrétaire. 4fev—6t

Avis aux personnes qui doivent payer les Taxes et les Licences de 1873.—Le soussigné alloue un escompte libéral.

J. NEWMAN,

au No 19 de la rue du Camp, entre les rues Canal et Commune. 6 fev—3t

Société de Bienfaisance des Bouchers de la Nouvelle-Orléans.—Les membres de la société de Bienfaisance des Bouchers de la Nouvelle-Orléans sont requis d'assister à l'Assemblée Trimestrielle, qui aura lieu JEUDI, 6 février, à six heures de l'après midi, au local habituel, encoignure Poydras et Baronne.

La plus grande ponctualité est requise.

Par ordre du Président,

D'QUE. POCHELU, Secrétaire.

5fev—2t

Boites à thé. Boites à thé.—A un incroyable, un irrésistible bon marché.—Une piastre seulement. Grâce à un nouveau procédé, elles ont une couleur d'or. On en trouve aux magasins de la Compagnie d'huile septentrale, Nos 22 de la rue du Camp, et 75 de la rue Dauphine. Services en laque—modèles de fantaisie—unis et ornés—aux plus bas prix. Lampes, lampes à vases, pendants, chandeliers, becs de gaz de nouveaux genres, aux Nos 22 de la rue du Camp, et 15 de la rue Dauphine.

3fev—3t

Demande de Cuisinier.

UN CUISINIER OU UNE CUISINIERE, capable et de confiance, pouvant donner de bonnes recommandations, trouvera de l'emploi avec de bons gages, en s'adressant au No 17 de la rue de Chartres. 5 fev—3t

Demande.

UN JEUNE HOMME intelligent et actif, parlant l'anglais et le français, trouvera de l'emploi en s'adressant rue du Canal, No 118.

5 fev—3

LIQUIDATION POSITIVE

DE LA MAISON

LELIEVRE,

174.......RUE ROYALE.......174

—Et de sa Succursale—

No. 9 rue Baronne, près Canal.

CETTE Ancienne Maison invite sa nombreuse clientèle de la ville et de la campagne à venir acheter dans ses magasins les articles suivants : LIVRES DE PRIÈRES aux reliures les plus variées et les plus riches.

Magnifiques CHAPELETS, monture or et argent, de toutes les descriptions.

BENITIERS les plus nouveaux modèles.

CRUCIFIX et STATUES de toutes les grandeurs.

MÉDAILLES or et argent, très variées.

VASES et CORBEILLES en porcelaine pour autel et pour salon ; Bouquets et Fleurs Artificielles.

PAPETERIE et Fournitures de Bureaux.

LIVRES d'Ecoles, Anglais et Français.

Tous ces articles seront vendus au prix coûtant. [illegible]

GRANDE OUVERTURE

—DE—

Marchandises de Printemps !

Marchandises de Printemps !

AU MAGASIN DE

BARRIÈRE,

133.........RUE DU CANAL.........133

NOUS ferons AUJOURD'HUI l'ouverture d'un très grand assortiment de MARCHANDISES DE PRINTEMPS que nous vendrons, avec le reste de notre grand stock bien assorti, à un bon marché extraordinaire.

F. G. & C. W. BARRIÈRE.

6 fev—3t PP

IMPORTATION DIRECTE

—DE—

Gants de Peau de Chevreau.

J. LEVOIS & JAMISON,

126.....RUE DU CANAL.....126

NOUS signalons à l'attention de nos amis et du public notre grand stock, bien assorti, de

GANTS DE PEAU DE CHEVREAU, de Jouvin,

de toutes les nuances et de toutes les grandeurs. Nous les vendrons au-dessous des prix d'importation.

GANTS DE PEAU, DE JOUVIN, à un seul bouton, à $1 50.

GANTS DE PEAU, DE JOUVIN, à deux boutons, à $2.

J. LEVOIS & JAMISON, Au No 126 de la Rue du Canal.

4 fev—3t—PP

TIRAGE DE LA

Grande Loterie d'Objets d'Art,

—AU PROFIT—

DE LA FOIRE DIOCÉSAINE,

Sous le patronage de Mgr. l'Archevêque.

CETTE Loterie, de 1000 billets seulement, qui offre 60 lots gagnants d'une valeur totale de plus de 1000 piastres, sera tirée jeudi prochain, 6 février, en présence de Mgr. l'Archevêque, aux bureaux du Propagateur Catholique.

Le premier numéro sortant gagnera une boite d'orfèvrerie française d'une valeur de $250 ; le second numéro sortant gagnera deux tableaux d'une valeur de $110 ; et le troisième et quatrième numéros gagneront chacun une montre de dame, en or, valeur $60. Les numéros suivants gagneront des lots de valeur artistique.

Prix du Billet : 1 piastre.

En vente au No 204, rue de Chartres, au bureau du "Propagateur Catholique." 25janv au 6fev

DROGUERIE P. CUSACHS

EN magasin, reçu dernièrement :

ELIXIR ALIMENTAIRE DE DUCRO,
SULFOVINATE DE SODIUM, GOMME et autres Médicaments Français.
RACINE DE GUIMAUVE, fraiche.
FLEURS MONDÉES nouvelles.
FECULE DE POMMES DE TERRE des Vosges en vrac et en paquets, marque Groult.
EAU DE FLEURS D'ORANGERS en estagnons et damejeannes.
GELATINE FRANÇAISE & ALLEMANDE de plusieurs qualités.
ANILINES SUPÉRIEURES de la maison Tarolle Keisser Jay & Co., de Paris.
CARMIN DE SAFFRANUM ET CARMIN D'INDIGO.
EMERIS FRANÇAIS SUPÉRIEURS, tous les numéros.
SAFFRAN d'Espagne, le bon,
&c. &c. &c.

A vendre par P. CUSACHS,

Angle Royale et St-Philippe.

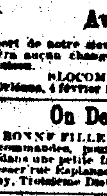

TOUX. RHUMES. ASTHME.

Ces affections, ainsi que la Grippe, les Bronchites, les Catarrhes, les Irritations de la gorge et des poumons, cèdent immédiatement à l'usage du

Baume aux Navets Indiens,

Préparé et vendu par R. LAPLACE, Pharmacien, 78 et 79 Champs-Elysées. Prix du flacon, $1. On le trouve aussi dans les principales pharmacies.

29 janv—1m

Avis.

LA mort de notre sieur Cuthbert H. Slocomb n'apporte aucun changement dans le nom de notre maison.

SLOCOMB, BALDWIN & CO.

Nlle-Orléans, 4 février 1873. 4 fev—1m

On Demande

UNE BONNE FILLE française, propre et bien recommandée, pour faire le travail de la maison dans une petite famille.

S'adresser rue Esplanade, 238, entre Claiborne et Derbigny, Troisième District. 4 fev—3t

Avis.

MR. A. CRESSON, rue Bourbon, No 84, entre St-Louis et Conti, a l'honneur d'annoncer au public qu'il s'est associé à un des principaux entrepreneurs de son père, on prenant la suite de ses affaires.

Peinture, Vitrerie, Blanchissage, Tapisserie, Enseignes, Décors, Dorure et attributs en tous genres. Le tout fait avec soin et promptitude.

2 fev—6t

Avis Médical Important.

Le Dr E. de F. CURTIS,

auteur de "Manhood," — essais sur le mariage, &c.

A l'honneur d'annoncer à ses clients du Sud qu'un cas important l'a appelé à la Nouvelle-Orléans et qu'il y restera un mois. Ils peuvent le consulter

Au No 9 de la rue des Remparts, entre Canal et Douane,

tous les jours, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi et de 6 à 9 heures du soir, le dimanche, de 11 à 2 heures.

Il a consacré vingt ans au traitement des MALADIES NERVEUSES PROVENANT DE LA DÉBILITÉ PHYSIQUE, DE L'ÉPUISEMENT, DES ABUS ET D'AUTRES AFFECTIONS.

Il s'adresse particulièrement aux personnes qui ont cru les charlatans charlatanesques ceux-ci ont fait plus de mal que de bien. La médecine, comme toutes les autres sciences, est progressive et découvre, chaque année, de puissants remèdes.

Le traitement du Dr E. de F. CURTIS est tel que non seulement il soulage sur-le-champ, mais amène une guérison radicale.

Le "Medical Times" s'exprime ainsi : Le système du Dr E. de F. Curtis, résultat de vingt années de pratique heureuse, diffère de tous les autres et se recommande aux malades, pour lesquels il est la seule source de soulagement. Rien de ces déclarés incurables ont cédé aux remèdes du docteur.

MANHOOD. (Virilité.)

(Deux cents éditions.)

Ouvrage revu et corrigé par E. de F. Curtis, M. D., F. R. C. S., &c.

Aux chirurgien des contingents taxes. C'est un essai sur la cause et la guérison d'un déclin prématuré. L'orateur y explique comment on perd et comment on recouvre la santé ; il y indique les obstacles au mariage, le traitement que nécessite l'absence de vitalité, &c. Il y donne enfin le fruit de vingt ans de pratique et de succès.

CURTIS ON MANHOOD.—La virilité, par Curtis.—Il n'est personne, dans la société qui ne soit forcé de voir l'utilité de cet ouvrage.—*Times* de Londres.

CURTIS ON MANHOOD.—Les jeunes gens devraient lire cet ouvrage pour s'instruire et les malades pour se guérir. Il ne peut faire de mal à personne.—*Gazette médicale* de Londres.

Prix : 50 cents, par la Poste. S'adresser à l'auteur, le Dr E. de F. CURTIS, No. 9 de la rue des Remparts, Nouvelle-Orléans.

Le Dr. Curtis insiste encore auprès des malades qui lui ont écrit, sur la nécessité d'une entrevue. Une quitte jamais les clients de son endroit où ne peut rester plus d'un mois à la Nouvelle-Orléans.

29janv—1m—PP

F. MEUNIER,

24.........Rue de Chartres.........24

A l'honneur d'annoncer aux marchands de la ville et de la campagne, qu'il ouvrira son magasin de gros le 1er février ; et qu'il vendra ses marchandises, pour du comptant, AU-DESSOUS DES PRIX DE NEW-YORK. Son assortiment consiste en

ARTICLES DE MODES ET FANTAISIE, un grand choix de VÉRITABLE DENTELLE Limitation, LINGERIE et ARTICLE BLANC, &c., etc. 12 janv—1m

Avis Important aux Dames.

DANS le but de clore notre stock de CHAPEAUX D'HIVER, nous offrons le grand avantage de les faire GARNIR par notre modiste sans prix aucun.

LOUIS GEO. ASBURY,

Articles de Modes et de Fantaisie, 48...Rue Royale...48

CAFÉ DE LA ROTONDE

DE

L'HOTEL ST-LOUIS.

CONSOMMATIONS à 10 cents le verre. — Liqueurs de première qualité et dédiant toute concurrence. 18 dec—1an

Le Collége Commercial de Dolbear

EST ouvert de 9 heures du matin à 3 heures de soir. Les élèves peuvent commencer en tout temps : l'écriture, la tenue des livres, l'arithmétique et les langues. Il y a une classe de tenue de livres et d'écriture pour les dames. 3 dec—3m

Avis. Avis. Avis.

IL tiendra quelques jours seulement pour écouler le

STOCK FRAIS

DE LINGERIE DE MESSIEURS

Aux prix annoncés sur les petites affiches.

J. G. HERMEL,

No. 88 de la rue du Canal.

Aux Habitants de la ville et de la campagne.

GRANDE RÉDUCTION de PRIX

AU

MAGASIN DE VARIETES

COIN ST. LOUIS ET ROYALE.

Sous à l'Hôtel St-Louis.

BRICE SEMBRE,

A PARTIR d'AUJOURD'HUI, vendra, à grand sacrifice, tout son stock de MARCHANDISES FRANÇAISES, comprenant—

MERCERIE de Paris, Franges soie noire, Guipures, Dentelles, Boutons de toutes sortes, Corsets français, Manchons, Fourrures, Mouchoirs pour dames, unis et brodés ; Soies à coudre, Canevas, Coton pour crochet, Bas pour femmes et fillettes.

Grand choix de GANTS DE PEAU.

BIJOUTERIE JAIS, Eventails pour soirées et mariages, Rubans, Cravates de dames, etc., etc.

Les Messieurs trouveront toujours chez lui un assortiment complet de CHEMISES FRANÇAISES blanches et couleurs, Cols toile, Chaussettes, Gilets de peau, Caleçons, Mouchoirs, Foulards de Lyon, Peignes, Brosserie.

Grande variété de Cravates, Porte-Monnaie, CANNES et PARAPLUIES.

PARFUMERIE française garantie.

PANIERS ordinaires, Paniers fins.

JOUETS d'enfants, Voitures, Vélocipèdes, vendus à prix coûtant.

Pour Bals—MASQUES soie, Masques fil de fer, Perles dorées, Perles blanches, Perles couleur. GANTS blancs bon marché.

Grande spécialité d'EN-TOUT-CAS, DEMI-PARASOLS.

NOTA.—Ombrelles réparées et faites sur commande. 25 janv—1m PP

Le plus Grand Progrès du Siècle.

$500,000

TOMBOLA A LOTS D'ARGENT.

$100,000 pour $10 seulement.

En vertu d'une loi spéciale de la Législature, du 16 mars 1871, les Directeurs annoncent le Troisième Grand Concert au profit de la Bibliothèque Publique du Kentucky. Il aura lieu au "Library Hall," à Louisville, Ky., le

Mardi, 8 Avril 1873.

Les premiers artistes de toutes les parties du pays sont été engagés, et dix mille cadeaux représentant la somme d'un demi-million de piastres en monnaie courante, seront distribués parmi les porteurs de billets.

LISTE DES CADEAUX :

Un Grand Cadeau de	$100,000
Un Grand Cadeau de	50,000
Un Grand Cadeau de	25,000
Un Grand Cadeau de	20,000
Un Grand Cadeau de	10,000
Un Grand Cadeau de	5,000
Un Grand Cadeau de	5,000
24 Cadeaux de $1,000	24,000
50 Cadeaux de 500	25,000
80 Cadeaux de 400	32,000
100 Cadeaux de 300	30,000
150 Cadeaux de 200	30,000
590 Cadeaux de 100	59,000
9,000 Cadeaux de 10	90,000
Total, 10,000 Cadeaux, tous au comptant	$500,000

Pour faire face aux frais de ce Concert, il sera émis cent mille Billets, mais pas davantage. On en a déjà vendu une grande partie.

PRIX DES BILLETS :

Billet entier, $10 ; demi-billet, $5 ; quart de billet, $2.50. Onze billets entiers pour $100. Il ne sera fait aucun escompte sur les ordres de moins de $100.

Il n'y a pas de cadeaux plus convenables que des Billets pour ce Banquet de la Fortune, il n'y en a pas qui soient aussi susceptibles de produire des résultats plus satisfaisants.

Le but qu'on se propose en donnant ce troisième Concert est d'agrandir et de doter la Bibliothèque du Kentucky, qui par sa forme de [illegible] du Concert donne à son profit toute la sécurité à jamais ouverte à tous les citoyens de l'Etat, sans frais. Le Concert sera dirigé de la même manière que les deux précédents. Des détails complets sur le mode de tirage, sur les paiements, et les arrangements qui ont été faits pour que l'on ait à ce comprendre le fonctionnement de l'entreprise a été confiée à l'Hon. Thos. E. Bramlette ancien gouverneur du Kentucky, à qui devront être adressées toutes les communications relatives au Concert.

R. T. DURRETT, Président.
W. N. HALDEMAN, Vice-Président.
JOHN S. CAIN,
Sec. de la Bibliothèque Publique du Ky.
FARMERS' & DROVERS' BANK, Caissier.

Les Billets sont actuellement en vente. Toutes les demandes d'agences, de circulaires, d'informations, etc., seront l'objet d'une attention immédiate si elles me sont adressées.

THOS. E. BRAMLETTE,

Agent de la Bibliothèque Publique du Kentucky, à Louisville, Ky.

31 janv—2m mar jeud sam

Avis.

LES soussignés ont été nommés Agents du "North British and Mercantile Insurance Company," pour la Nouvelle-Orléans.

Et sont prêts à accepter des risques sur les propriétés, aux taux courants, avec la réduction ordinaire :

Capital en or $10,000,000

Actif aux Etats-Unis pour risques d'incendie 1,500,000

La compagnie a été établie en 1809.

Toutes les pertes sont payées après règlement au bureau de l'agence.

FITZGERALD & VANDERFORD, Agents.

Au No. 2 de la rue Carondelet.

19 jan—1m dim mar jeu PP. Salle 10, au premie

SECOND ETAT SEMI-ANNUEL

—DE LA—

BANQUE NATIONALE MUTUELLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLÉANS,

166, RUE DU CANAL,

A la Clôture des Affaires, Mardi, 31 Décembre 1872.

ACTIF :

En caisse, monnaie courante	$ 732,744 46
En caisse, or	191,372 30
Prêts et escompte	1,049,901 65
Bonds des Etats-Unis, garantissant la circulation	400,000 00
Autres actions, bonds et hypothèques	3,000 00
Dû par les agents de réserve et d'achat	301,097 14
Dû par d'autres banques et banquiers	10,020 20
Propriétés foncières	7,530 00
Meubles et installations	16,884 01
Primes sur les bonds des Etats-Unis	75,247 50
Primes sur l'or	1,638 51
	$2,725,874 84

PASSIF :

Capital, payé	$ 500,000 00
Surplus	10,000 74
Circulation	440,000 00
Dividendes non réclamés	304 84
Dépôts individuels	1,740,440 07
Profits et pertes	40,055 24
	$2,725,874 84

TOUS LES DÉPOSANTS PARTICIPENT AUX BÉNÉFICES.

Deuxième Dividende Semi-Annuel,

Déclaré le 31 Décembre 1872.

6 1/2 pour cent aux actionnaires,
1 1/2 pour cent aux déposants.

PAUL FOURCHY, Président.
ALBERT BALDWIN, Vice Président.
JOSEPH MITCHELL, Caissier.

Directeurs :

P. MASPERO,	JNO. T. HARDIE,
JNO. D. COBB,	CHS. LAFITTE,
ADOLPHE MEYER,	P. POURSINE,
ALBERT BALDWIN,	PAUL FOURCHY,
ERNEST MILTENBERGER.	

10 janv—3m—PP

Sucres, Mélasses et Sirops.

SUCRES RAFFINÉS—Sucre en pains, coupés, Sucres en morceaux et Sucre en poudre.

A. THOMSON & CO., No 46 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP—"Golden Syrup" article supérieur et pur de la Louisiane, provenant de la Raffinerie Crescent City. A. THOMSON & CO., No 46 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP ET MÉLASSE RAFFINÉS—provenant de la Raffinerie Crescent City, marques "Orleans Louisiana," "Chalmette" "Pelican."

A. THOMPSON & CO., No 46 de la rue Tchoupitoulas.

MÉLASSE DE LA LOUISIANE—Différentes qualités de mélasse d'habitation, en barils, demi-barils et barils.

A. THOMSON & CO., No 46 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRE CLARIFIÉ—de différentes qualités, blanc et jaune, en boucauts et barils.

A. THOMSON & CO., No 46 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRE DE LA LOUISIANE — Différentes qualités de sucre d'habitation en boucauts et barils.

A. THOMSON & CO., No 46 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRES ÉTRANGERS—de Cuba, de Demerara et de Porto-Rico, en boucauts et en caisses.

A. THOMSON & CO., No 46 de la rue Tchoupitoulas.

5 oct—1an

J. SAGET, Armurier,

188.........Rue de Chartres.........188

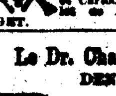

Chemises de fusil, bien connues, de sa fabrique. Capsules françaises, G. D. & F. I., 1ère qualité, Capsules et Cartouches anglaises E. B. Un lot de Revolvers améliorés par SAGET.

Le Dr. Charles E. Kells, DENTISTE.

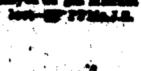

Cabinet et domicile, No 22, rue Dauphine, deuxième maison après la rue du Canal.

Extraction des dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote. 1oct—1m PP

J. A. D'HEMECOURT.

CONFISERIE

Avec une Usine à vapeur.

J. A. D'HEMECOURT,

SUCCESSEUR DE E. TURPIN.

98... Rue Vieille-Levée... 98

GRANDE Fabrique de Candi.

CANDIS EN BATONS (Médaillés avec Premium au Louisiana State Fair),

GOMMES, DRAGÉES, LOSENGES, etc.,

CHOCOLATS.

Importation directe d'Articles pour Confiseurs, GATEAUX.

Agence "DES FEUX D'ARTIFICES" du celebre M. P. Diehl,

TORPEDOES ET FIRE-CRACKERS.

19 janv—1m

Western Union Telegraph Company.

REDUCTION DE TAUX.

A DATER du 1er février, le prix le plus élevé des messages de dix mots, transmis de tous les bureaux sera de $2 50, mais les messages non payés transmis du Nevada, de la Californie, de l'Orégon, du Territoire de Washington et de la Colombie Anglaise coûteront $2 75, et le montant en sera réclamé ici, sur livraison.

DAVID FLANERY, Surintendant.

1 fev—6t

ASSURANCE.

LOUISIANA EQUITABLE LIFE Insurance Company,

A laquelle l'Etat de la Louisiane a donné une charte.

Bureau au coin des rues Carondelet et Gravier.

LES personnes qui désirent s'assurer sont informées que cette Compagnie émet des polices d'assurance de la vie, sur tous les plans approuvés, à aussi bas prix qu'aucune autre compagnie. Aucune police n'est forfaite. Les pertes sont déterminées et réglées avec promptitude et libéralité.

JAMES K. LOW, Président.

1 dec—3m PP

Association d'Assurances Mutuelles

—DE LA—

Nouvelle-Orléans.

Bureau, 102, rue du Canal.

QUATRIÈME ÉTAT TRIMESTRIEL.

—1872.—

Conformément à sa charte, l'Association d'Assurances Mutuelles de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires, pour le quatrième trimestre de 1872, expiré le 31 décembre 1872.

Primes d'incendie	$317,186 65	
" maritimes	154,338 18	
" de rivières	78,980 21	550,675 04
En moins — primes non expirées	$253,939 14	
Primes remboursées	1,461 45	257,330 59
Primes nettes acquises		$313,145 25
Pertes par les incendies	$21,387 87	
" sur les mers	34,923 01	
" sur les rivières	6,084 10	
Réservé pour pertes non réglées	107,300	
	$169,861 98	
Réassurances	15,573 98	
Compte des dépenses	15,898 13	
Refaction (rebate), etc.	3,764 95	
Profits et pertes	1,023 52	
En plus — 2 1/2 pour cent d'intérêt pour le quatrième trimestre sur le capital payé	22,69	
En moins : Escompte et intérêt	17,871 91	4,821 01
		210,938 38
Bénéfices nets		$109,206 73

— ACTIF —

Balance due sur Stock-notes	$67,782 94
En caisse	117,615 08
Billets et effets à recevoir	470,302 57
Actions et Bonds	125,793 88
Propriétés foncières	166,304 69
Primes en voie de collection	7,368 02
Assessement de 65 pour cent sur $922,175,99	189,364 39
Compte suspendu	50 00
Total	$1,165,840 57

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de l'Association d'Assurances Mutuelles de la Nile-Orléans.

C. CAVAROC, Président.

G. LANAUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce septième jour de janvier 1873.

G. LE GARDEUR, Notaire public.

RÉCAPITULATION DES QUATRE TRIMESTRES DE 1872.

Primes sur les incendies	$539,799 83	
Primes sur la marine	374,513 90	
Primes sur les rivières	208,081 95	$1,122,395 37
Primes non expirées	235,929 14	
Primes rendues	3,349 18	239,278 32
Primes nettes acquises en 1872		$883,117 25
Pertes, dépenses, réassurances, réfaction (rebate), etc.		
Premier quartier	$169,147 50	
Second do	110,132 43	
Troisième do	79,365 81	
Quatrième do	210,938 38	569,584 26
Profit net de 1873		$313,533 99

PROFITS ALLOUÉS AUX ACTIONNAIRES.

Premier trimestre de 1872, 35 pour cent sur les primes et 2 1/2 pour cent sur l'action.

Deuxième trimestre de 1872, 35 pour cent sur les primes, et 2 1/2 pour cent sur l'action.

Troisième trimestre de 1872, 50 pour cent sur les primes, et 2 1/2 pour cent sur l'action.

Quatrième trimestre de 1872, 35 pour cent sur les primes, et 2 1/2 pour cent sur l'action.

A un meeting spécial du Board des Directeurs, qui a eu lieu ce jour, il a été résolu, conformément à l'article Sept de la Charte, de recouvrer immédiatement des actionnaires, un assessement de 65 pour cent sur le montant net des primes acquises pendant le quatrième trimestre de 1873, sujet à assessement, s'élevant à $291,173 99 ; et il a été également résolu de payer aux actionnaires, sur demande, un intérêt trimestriel de 2 1/2 pour cent sur le montant du capital payé.

C. CAVAROC, Président.

G. LANAUX, Secrétaire.

— DIRECTEURS —

Cha. Cavaroc,	Arthur Poincy,
Cha. De Rayter,	J. Erié,
Leon Haas, Jr.,	P. S. Wiltz,
E. F. Mioton,	Léon Queyrouze,
Wm. Agar,	John Rocchi,
S. Cambon,	J. B. Levert.

3 janv—3m PP

GRANDE FABRIQUE DE CANDI DE NORMAN & REISS,

121 et 123, rue Vieille-Levée, 121 et 123.

UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD.

RUE VIEILLE-LEVÉE

ILS Y FABRIQUENT CONSTAMMENT

Du Candi en gros et en petits bâtons,
Toute espèce de Candis à la crème,
Toute espèce de Candis nougats,
Candi sucre,
Candi tressé,
Candi amer (Horehound),
Candi citron,
Candi dur,
Popping [illegible] américains,
Pâte de Jujube,
Toute espèce de Chocolats,
Bonbons,
Bonbons fins.

En tout ce qui se rattache au COMMERCE DE CONFISERIE.

Toute espèce de GATEAUX ornés et simples.

GATEAUX DE MARIAGE faits sur commande dans le plus court délai.

Ils importent toutes sortes d'Articles ETRANGERS, tels que

Boites de fantaisie,
Cornets de toutes grandeurs,
Feuilles de pâte de gomme,
Feuilles or et argent,
Papiers découpés de roses,
Papiers de jeux genres,
Cartes d'abondance,
Sacs de fantaisie,
Papier dentelle, etc.

Qu'ils vendront au plus bas prix du marché.

RUE VIEILLE-LEVÉE :

FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, &c.

Fire Works !

ROMAN CANDLES,
SKY ROCKETS,
PIN WHEELS,
SCROLL WHEELS,
SAXON WHEELS,
VERTICAL WHEELS,
SERPENTS,
TRIANGLES,
BLUE LIGHT,
FLYING PIGEONS,
TOURBILLONS,
FIRE CRACKERS.

PRIZE BOXES.

BON TON, SANTA CLAUS,
CASH PRIZE BOX, NOVELTIES, SHOO FLY,
LITTLE SHOO FLY.

A vendre par

NORMAN & REISS,

Seuls Agents,

Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

1er oct. 1872—1an PP

NORMAN & REISS. Nos. 121 & 123 rue de la Vieille-Levée.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 5 FÉVRIER—CLASSE No 30.

[illegible]

51 36 75 [illegible] 57 [illegible]

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans le salon de la compagnie.

En témoignage de quoi, nous apposons notre signature à la Nouvelle-Orléans, Louisiane, ce 5 février 1873.

H. PERALTA,
ADAM GIFFEN,
Commissaires.

[illegible]

CONFISERIE

ADOLPHE LEMANNE,

207.....Chartres Street.....207

Entre Dumaine et Ste Anne.

2 Diplômes, 1 Certificat à la Foire d'Etat de la Louisiane 1872.

SPÉCIALITÉS pour Noces, Baptêmes, Gâteaux et Pyramides pour mariages. Bonbonnières nouvelles, Fruits de fantaisie, cristalisés, boites, sacs et cornets pour baptêmes. Se charge de toutes les commandes aux prix les plus modérés. 27 janv—1an

R. B. MANNION

29.....RUE CARONDELET.....29

—Nouvelle-Orléans—

EMET des lettres de crédit pour voyageurs sur

MM. N. M. Rothschild & Sons	Londres.
" de Rothschild Frères	Paris.
" S. M. de Rothschild	Vienne.
" M. A. de Rothschild & Sons	Frankfort

et tous leurs correspondants.

23janv—1m PP

LOUIS GRUNEWALD,

Au No 129 de la rue du Canal (Maison Touro)

LE plus grand magasin de piano et de musique du Sud.

Instruments de musique en gros et en détail.

Seul agent des fabriques de pianos Steinway, Knabe et Haines. Dépôt pour la vente en gros des pianos de Pleyel, Blondel et Westermayer. Agence pour la vente en gros des orgues de Mason & Hamlin et Trayser. Importation directe d'instruments de musique, cordes, &c.

26janv—1m PP

H. CLOSTERMANN JOH BAYLE

CLOSTERMANN

—A—

BAYLE,

IMPORTATEURS DE Marchandises françaises, anglaises et allemandes.

La maison la plus ancienne à la Nouvelle-Orléans dans le commerce des "modes" dont elle fait une spécialité.

L'un des associés est constamment en Europe pour y faire les achats, ceci donne à la maison des avantages tels qu'elle défie toute concurrence.

26 sept—1an PP

Chandières à Sucre du Tennessee,

De la célèbre Usine de [illegible]

A PPARTENANT à MM. WOODS, YEATMAN & CO.—Le soussigné a constamment un choix assorti de ces Chaudières, ainsi que des GRILLES et des BOUCHES DE FOURNEAU, des meilleurs modèles.

E. P. LAVILLEBEUVRE, Marchand-Commissionnaire, No 14 rue Union.

24 oct 1872—1an.

Propriétés à vendre et à louer.

A Vendre,

Plusieurs lots de terre provenant de la SUCCESSION ANTOINE FAIVRE :

4 TERRAINS situés aux encoignures Broad, Aubry et passage Rousseau. Les dits lots sont désignés par les Nos 8, 9, 10 et 11 dans l'ilot No 13, et mesurent chacun 31 pieds 7 de front sur 116 pieds de profondeur (mesure de district).

4 terrains situés au faubourg Jackson, et dits lots désignés par les Nos 10, 11, 32 et 33, bornés par les rues Dumaine, Ste Anne, Broad et Napoléon. Chacun de ces lots mesure 31 pieds de front sur la rue Ste-Anne et 152 pieds de profondeur. Sur le terrain No 13, formant l'angle des rues Ste-Anne et Napoléon, est une maison en bois, à 4 chambres, une cave et une petite écurie.

Pour renseignements et conditions, s'adresser à A. Marchand, exécuteur testamentaire, coin Tonti et Esplanade. 1 fev—6t

A Louer,

Une maison, encoignure Dumaine et Dauphine, avec installation pour grocerie et comprenant étagères, comptoir, etc. Vitrines et aussi installation du gaz. Pour les conditions, s'adresser à J. M. Soniat, No 36, rue Dumaine. 1 fev—1m

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

Moulin à scies à vendre.

LA société existant entre FITALUGUE & PETIT pour l'exploitation du moulin à scies sur la Levée, nommé "Jackson Saw Mill," situé sur la Levée, Second District, entre la rue Pologne et le Couvent, sera dissoute le 22 février prochain, pour cause de départ. Jusqu'à cette époque le moulin, en parfait état de travail, le stock et le matériel complet seront offerts en vente à l'amiable en bloc, à des conditions favorables. Il sera admis à la vente sera vendu alors, il sera [illegible]. Le sur soir [illegible].

9janv—1m FITALUGUE & PETIT.

A Vendre,

—POUR CAUSE DE DÉPART—

UN CAFÉ (Cotton Hoose), très bien situé, dans le 2me District, faisant face au Marché français. Les termes, faciles, s'adresser sur le lieu, No 28, rue Vieille-Levée. 3janv—1m

A Vendre,

Une jolie maison de résidence meublée, avec une petite ferme de 50 arpents, jardins, bourgs, mobiliers, chevaux, chaises, ustensiles, [illegible], etc., située sur le rivière Tchefuncte, entre Madisonville et Covington, à quelques minutes de Mandeville. Pour les conditions, s'adresser au [illegible].